

**PROCES VERBAL
SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2009**

Le conseil municipal de la ville de Sainte-Adresse, convoqué le 7 septembre deux mille neuf conformément à la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice GELARD, Maire.

Etaient présents : Madame Odile FISCHER, Monsieur Luc LEFEVRE (arrivé à 18h35), Madame Sabine VATINEL, Monsieur Jean-Paul BRAVARD, Madame Brigitte CHAIX, Madame Claire MAS, Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Adjoint, Monsieur Jean-Paul BARBICHE, Monsieur Jean-Marc LEFEBVRE, Madame Catherine GUIGNERY, Monsieur Jean-Pierre LEBOURG, Madame Nathalie QUELQUEJAY, Madame Sophie DERUDDER (arrivée à 18h45), Madame Pascale MONDOLO, Monsieur Dimitri EGLOFF, Monsieur François-Xavier ALLONIER, Madame Isabelle MICHENEAU, Monsieur Régis LALLEMAND, Madame Mélanie LOUISET, Madame Brigitte BOHLER, Monsieur Jean-Charles DUFAIT, Madame Claire THIEULENT, Monsieur Eric LEMAISTRE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Monsieur Antoine VIVIEN (pouvoir à Madame CHAIX), Monsieur Jean-Pierre MAUREL (pouvoir à Monsieur Jean-Paul BARBICHE), Madame Marie-Hélène FLEURY (pouvoir à Monsieur LALLEMAND), Madame Ludmilla ACHENNE (pouvoir à Madame VATINEL), Monsieur Joseph DELONGLEE (pouvoir à Monsieur DUFAIT).

Madame Mélanie LOUISET est nommée secrétaire de séance

Le Conseil Municipal approuve les procès verbaux des séances des 15 juin et 6 juillet 2009.

Monsieur le Maire fait part des diverses communications :

Ecole Nationale de la Marine Marchande

Monsieur le Maire rappelle que jeudi 24 septembre prochain à 16h30 une visite de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande est ouverte à tous les membres du Conseil Municipal ; monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à s'y rendre .

Remerciement pour les subventions

Les associations suivantes ont remercié la municipalité pour les subventions qui leur ont été attribuées :

- Vivre son temps à Sainte-Adresse
- France Alzheimer
- Radio vallée de la Lézarde

Remerciements divers

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du festival Dixie Days 2009, le Lions Club International remercie la ville de Sainte-Adresse de lui avoir prêté une tente pour l'organisation de son « bistro du lions ».

SCOT

Monsieur le Maire indique que le Syndicat du Scot du Havre Pointe de Caux Estuaire a porté à notre connaissance son rapport d'activité ainsi que son Compte Administratif de l'année 2008.

I - L'année 2008 aura été consacrée :

1 - à la phase d'approbation des documents constitutifs du SCOT à savoir le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le DOG (Document d'Orientations Générales). Le SCOT est ainsi devenu exécutoire le 30.03.2008.

2 - à la réalisation d'études :

- a) étude paysagère et environnementale destinée à l'élaboration d'une charte. Phases de diagnostic, de définition des enjeux et des axes d'actions réalisées d'octobre 2007 à décembre 2008.
- b) étude sur les modalités d'application de la Loi Littoral ; étude qui se poursuivra tout au long de l'année 2009.

II - Compte Administratif du SCOT

Résultat de la section de fonctionnement : 31.965 €

Résultat de la section d'investissement : - 11.341 €

Monsieur le Maire indique que ces documents sont à disposition, en Mairie, des conseillers municipaux qui souhaiteraient les consulter.

CODAH - Compte Administratif 2008

Monsieur le Maire indique que la Communauté d'Agglomération Havraise a porté à notre connaissance son Compte Administratif de l'année 2008 dont les grandes lignes figurent ci-dessous :

I - Budget Principal

Fonctionnement : Dépenses : 137.785.000 €
Recettes : 162.334.000 €

Investissement : Dépenses : 43.745.000 €
Recettes : 53.482.000 €

Résultat avec reprises des résultats antérieurs et restes à réaliser :

Fonctionnement : 39.186.000 €
Investissement : - 12.298.000 €

Soit une disponibilité budgétaire de : 26.888.000 €

II - Budgets annexes

Budgets :	Assainissement :	2.591.000 €
	Eau :	1.675.000 €
	Eau industrielle :	2.496.000 €
	Transports publics :	246.000 €
	Gestion des déchets :	11.464.000 €
	Zac Parc de l'Estuaire :	922.315 €
	Service public assainissement non collectif :	11.640 €

Zac Parc des Courtines :

1.520 €

Soit un total, tous budgets confondus, de disponibilités budgétaires au 31 décembre 2008 s'élevant à : **46.295.000 €**

Monsieur le Maire indique que ce document, complet, est à disposition, en Mairie, des conseillers municipaux qui souhaiteraient le consulter.

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations accordées par le conseil municipal.

Décision n° 15.2009 du 9 juillet 2009

Location d'un immeuble communal à usage d'habitation - avenant au contrat passé avec Monsieur SALO

Décision n° 16.2009 du 2 juillet 2009

Vente d'un tracteur à l'entreprise de motoculteurs SIMON

Décision n° 17.2009 du 9 juillet 2009

Travaux de voirie 2009 - marché avec l'entreprise COLAS

Ordre du jour

- 1 - Programme Local de l'Habitat - 2010/2015 - Approbation
- 2 - Budget 2009 - Décision Modificative n° 2
- 3 - Sorties d'actifs du Patrimoine Communal
- 4 - Région Haute Normandie - Plan régional pour la qualité de l'air 2009-2014 - Avis
- 5 - Association des élèves et anciens élèves de l'ENMM - Hydrosup'Marine - proposition d'attribution d'une subvention - autorisation
- 6 - Mise à disposition d'un sonomètre et de jumelles - Convention avec la ville d'Octeville - signature - autorisation
- 7 - Groupe scolaire Antoine Lagarde - Installation d'une centrale photovoltaïque - demande de subvention auprès du Département et au titre de la réserve parlementaire du Sénateur
- 8 - Durées d'amortissement des biens communaux
- 9 - Personnel communal
 - a) suppression d'un poste de rédacteur principal et création d'un poste de rédacteur chef
 - b) convention de mise à disposition d'un agent - remboursement
 - c) augmentation du volume horaire de deux agents au service des écoles
 - d) création de trois emplois de surveillant de cantine à temps non complet du 3 septembre 2009 au 02 juillet 2010
- 10 - Revalorisation des tarifs communaux pour l'année 2010
 - a) remboursement des travaux exécutés par la ville

- b) droits de voirie
- c) location de salles
 - Sarah Bernhardt
 - Orangerie
- d) Concessions cimetièrre communal

11 - Saison 2009-2010 définition des tarifs d'entrée aux spectacles

Programme Local de l'Habitat 2010-2015
Approbation

Madame CHAIX expose ce qui suit :

« Conformément à ses statuts, la Communauté de l'Agglomération Havraise a compétence pour élaborer le Programme Local de l'Habitat, document d'orientation et de programmation visant à répondre aux problématiques liées au logement.

Ce programme, en vertu des articles R 302-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, doit être composé de 3 volets :

- un diagnostic,
- un document d'orientation énonçant les principes et les objectifs du programme,
- un programme d'actions détaillé sur l'ensemble du territoire.

Après la réalisation d'un premier Programme Local de l'Habitat couvrant la période 2004-2009, la CODAH, par délibération en date du 2 octobre 2008 a lancé la procédure d'élaboration d'un second PLH portant sur les années 2010-2015.

Les travaux menés depuis lors sous l'égide de l'AURH entre les différents partenaires concernés, Elus des 17 communes de la CODAH, représentants des bailleurs, services de l'Etat, de la CODAH et des collectivités associées (Département), ont abouti à la réalisation d'un document qui a été approuvé par le conseil Communautaire, le 2 juillet dernier, et dont vous trouverez en pièce jointe une synthèse sachant que le document complet est bien entendu à votre disposition au Secrétariat Général.

L'un des constats dégagé par les travaux d'élaboration du PLH réside dans une inadéquation entre l'offre en logements (qu'elle soit publique ou privée) et la demande.

Ce manque de cohérence explique pour une large part la diminution de la population constatée sur l'agglomération : près de 9.000 habitants en moins entre les recensements de 1999 et 2006.

De cette constatation découle les objectifs du futur Programme Local de l'Habitat et le programme d'actions proposé :

- accroître l'effort de construction pour le porter à 1.070 logements par an.
- diversifier cette offre pour tenir compte des attentes exprimées ; logements sociaux, logements à destination des jeunes, des personnes âgées.

Pour notre commune ce Programme Local de l'Habitat se traduit par des objectifs particulièrement ambitieux :

150 logements à réaliser dont 46 (30 %) logements sociaux, sachant qu'il n'est pas envisageable pour ce second PLH de tenir compte de la libération des terrains issus du déménagement de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande qui devrait intervenir au mieux en 2014.

Le programme de construction de 25 logements par an envisagé à Sainte-Adresse intègre une série d'opérations dont le bon aboutissement est lié à l'approbation de notre futur Plan Local d'Urbanisme.

Il va donc sans dire qu'en cas de retard dans la réalisation de ce PLU qui doit en principe être achevé en 2010 (ce serait le cas dans l'hypothèse d'un recours contentieux par exemple) il nous faudrait réviser nos prétentions à la baisse. Un point d'étape de réalisation du PLH est prévu à cet effet en 2013.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation évoquées plus haut, il appartient aux conseils municipaux des 17 communes situées dans le périmètre du PLH de se prononcer sur le projet validé par le Conseil Communautaire. Celui-ci devra de nouveau délibérer au vu des opinions exprimées par les communes.

En conséquence, je vous propose de vous prononcer de la manière suivante à propos de ce futur PLH :

« La ville de Sainte-Adresse émet un avis favorable à propos du projet de PLH présenté pour la période 2010-2015. En précisant toutefois que la réalisation des objectifs de constructions évoqués pour son territoire dans ce document est conditionnée par la mise en œuvre de son futur PLU qui devrait intervenir dans le courant du 1^{er} semestre 2010 ».

DISCUSSION

Monsieur le Maire indique qu'à l'heure actuelle, la ville de Sainte-Adresse est dans l'impossibilité de réaliser 150 logements du fait d'un manque de réserves foncières en la matière ; ces réserves doivent être dégagées par le biais du prochain Plan Local d'urbanisme.

Monsieur le Maire souligne que, chaque année, les particuliers construisent environ une dizaine de logements sur les terrains existants.

Les terrains non constructibles actuellement (indivisions Bravard, Pollet et terrains de la pénétrante) pourraient le devenir dans l'hypothèse où le PLU serait adopté permettant ainsi la réalisation d'une quarantaine de logements.

La zone Charcot pourrait également être transformée en zone constructible et permettre ainsi la réalisation de 45 logements (40 en collectif et 5 en individuel).

La propriété accueillant l'Association Sans Détour dans l'impasse Jeanne d'Arc pourrait également libérer une surface constructible mais il faudrait auparavant vendre ce bien immobilier qui appartient à la ville et reloger Sans Détour.

La possibilité de vendre la « marguerite », sise rue d'Ignauval pourrait aussi être envisagée.

Quant aux terrains derrière le lycée Jeanne d'Arc ils permettraient la réalisation d'une vingtaine de logements derrière le lycée en limite des terrains dits « terrains de la pénétrante ».

Ces hypothèses autoriseraient ainsi la réalisation de 146 logements dont 46 logements sociaux.

Monsieur le Maire rappelle, qu'à l'heure actuelle, Sainte-Adresse fait état d'un taux de 12 % de logements sociaux sur son territoire. Malgré ce pourcentage assez bas, la commune n'est pas condamnable car sur l'ensemble de l'agglomération Havraise le taux de logements sociaux est supérieur à 20 %. Il souligne que ces hypothèses pourraient devenir réalisables dans l'éventualité où la ville ne pourrait se rendre acquéreur des terrains de l'Ecole de la Marine Marchande.

Monsieur le Maire propose de corriger le texte de la délibération comme suit :

« La ville de Sainte-Adresse émet un avis favorable à propos du projet de PLH présenté pour la période 2010-2015. En précisant toutefois que la réalisation des objectifs de constructions évoqués pour son territoire dans ce document est conditionnée par la mise en œuvre de son futur PLU qui devrait intervenir dans le courant du 1^{er} semestre 2010 ».

*« La ville de Sainte-Adresse émet un avis favorable **sur** le projet de PLH présenté pour la période 2010-2015. En précisant toutefois que la réalisation des objectifs de constructions évoqués pour son*

territoire dans ce document est conditionnée par la mise en œuvre de son futur PLU qui devrait intervenir dans le courant du 1^{er} semestre 2010 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMITE

BUDGET 2009
Décision Modificative n° 2

Monsieur Luc LEFEVRE expose ce qui suit :

« La décision modificative qui vous est présentée ce soir a pour objet de procéder à quelques ajustements du budget 2009, rendus nécessaires par l'évolution des dépenses et des recettes. Vous sont ainsi proposées les opérations suivantes :

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses

a) Dépenses réelles

Chapitre 012 - charges de personnel : ajout de 50.000 € principalement destinés à assumer le coût financier de la modification de certains types d'arrêts maladie.

Chapitre 022 - dépenses imprévues : retrait de 90.950 € afin de tenir compte du montant définitif, 117.402 €, dû par la ville à la société ID Concept (208.352 € avaient été inscrits au budget).

Chapitre 014 - atténuation de produits : 900 € correspondant à des dégrèvements sur la taxe d'habitation.

Total des dépenses réelles de fonctionnement : - 40.050 €

b) Dépenses d'ordre

Chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections : dotations aux amortissements : 47.631 €

Chapitre 023 - virement à la section d'investissement : 163.550 €

Total des dépenses d'ordre : 211.181 €

Total des dépenses de fonctionnement : 171.131 €

2) Recettes

Chapitre 73 - impôts et taxes : 151.100 € au titre de la dotation de solidarité communautaire afin d'intégrer la répartition de rôles supplémentaires entre les communes de l'agglomération et la CODAH.

Chapitre 74 - dotations et participations : 20.031 € : + 22.530 € provenant du remboursement anticipé par la CODAH des charges liées aux emprunts contractés pour la collecte des déchets ménagers, - 2.499 € au titre de la Dotation de Solidarité Rurale.

Soit un total de recettes de fonctionnement de 171.131 €.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Dépenses

Chapitre 23 - immobilisations en cours : 459.000 € répartis de la manière suivante :

125.000 €	pour compléter la somme inscrite pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au groupe scolaire Antoine Lagarde (coût total de l'opération estimé à 265.000 €).
300.000 €	destinés à prendre en compte le coût des travaux d'aménagement de la promenade François Lebel (opération chiffrée à 500.000 €).
34.000 €	pour des travaux de réfection d'urgence de la chaussée, rue Henry Vesco.

Total des dépenses d'investissement : 459.000 €.

2) Recettes

a) Recettes réelles

Chapitre 10 - dotations et fonds divers : - 477 € au titre du FCTVA.

Chapitre 13 - subventions : 15.000 € perçus de la part de la réserve parlementaire pour financer les travaux de réfection des vitraux de l'église Saint Denis.

Chapitre 16 - produits des emprunts : 233.296 €.

Total des recettes réelles : 247.819 €

b) Recettes d'ordre

Chapitre 040 - opération de transfert entre sections (amortissements) : 47.631 €

Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement : 163.550 €

Total des Recettes d'ordre : 211.181 € »

Total des recettes d'Investissement : 459.000 €

DECISION MODIFICATIVE n° 2

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Chapitre 012 : + 50.000 €	Chapitre 73 : 151.100 €
Chapitre 014 : + 900 €	Chapitre 74 : 20.031 €
Chapitre 022 : - 90.950 €	
<i>Total dépenses réelles : - 40.050 €</i>	
Chapitre 042 : 47.631 €	
Chapitre 023 : 163.550 €	
<i>Total dépenses d'ordre : 211.181 €</i>	
Total dépenses de fonctionnement : 171.131 €	Total recettes de fonctionnement : 171.131 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Chapitre 23 : 459.000 €	Chapitre 10 : - 477 €
	Chapitre 13 : 15.000 €
	Chapitre 16 : 233.296 €
	<i>Total recettes : 247.819 €</i>
	Chapitre 040 : 47.631 €
	Chapitre 021 : 163.550 €
	<i>Total recettes d'ordre : 211.181 €</i>
Total dépenses d'investissement : 459.000 €	Total recettes d'investissement : 459.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Sorties d'actifs du patrimoine communal

Monsieur Luc LEFEVRE expose ce qui suit :

« Dans le cadre de la mise à jour de l'état de l'actif de la commune, Monsieur le Trésorier Municipal a donné son accord pour la sortie des biens n'existant plus ou n'appartenant plus à la commune.

Ainsi, après vérification des fiches d'immobilisations reflétant l'état de l'actif du patrimoine communal, il vous est proposé de sortir les biens, figurant sur le tableau suivant, de l'état de l'actif :

Désignation du bien	Valeur d'acquisition	date d'acquisition	durée amortissement	Valeur nette comptable au 31.12.2009
3 pavillons français	81,50	28/04/2000	1	0,00
destructeur d'insectes	437,59	14/06/2000	3	0,00
répondeur fax / st	605,24	20/06/2000	3	0,00
EV 2 tronçonneuses et 2 souffleurs	1806,52	18/07/2000	3	0,00
imprimante /st	266,02	03/07/2000	3	0,00
Voirie 1 pavillon français et 1 belge	151,33	30/09/2000	1	0,00
EV / taille haie thermique	457,35	02/09/2000	3	0,00
pavillons divers aux logos de la ville	1329,18	31/10/2000	3	0,00
galerie pour express	185,99	18/12/2000	5	0,00
1 téléphone portable ev	230,40	31/12/2000	3	0,00
5 téléphones portables	1151,98	31/12/2000	3	0,00
5 téléphones portables	1151,98	31/12/2000	3	0,00
1 appareil photo ST	161,36	29/03/2001	3	0,00
1 tondeuse sabo, 1 débroussailleuse et 1 souffleur	2376,84	10/04/2001	3	0,00
pavillons France Europe	1370,57	16/05/2001	3	0,00
installation taux de compactage variable	7628,65	30/04/2001	10	1 526,70
pompe hydraulique	4284,73	30/04/2001	10	858,07
perforeuse et accu	616,22	05/11/2001	3	0,00
EV souffleur	610,80	22/11/2001	3	0,00
réserves d'eau pour jardinières	610,44	20/02/2002	3	0,00
5 jardinières Brotonne	1162,76	30/04/2002	10	350,76
scooter Peugeot police municipale	1395,00	14/05/2002	5	0,00
tondeuse type wolf	789,36	10/10/2002	5	0,00
10 bacs stockage en polyester	2027,94	03/12/2002	7	0,00
pose caméra recul benne	869,36	07/01/2003	3	0,00
1 abri facil 6 m x 3m	1273,74	10/06/2003	5	0,00
1 perceuse visseuse / ST	291,63	27/05/2003	3	0,00
CD création simier / EV	250,00	25/06/2003	1	0,00
pavillons divers et logo de DE Panne	569,43	25/06/2003	3	0,00
perceuse Hilti	810,04	28/07/2003	3	0,00
pulvérisateur ST	206,19	21/07/2003	3	0,00
souffleur echo et équipement	620,89	09/09/2003	3	0,00
pavillons France et Belgique	73,55	25/11/2003	3	0,00

fournitures de divers pavillons	2051,26	05/02/2004	3	0,00
4 pavillons France et Belgique	111,23	31/03/2004	3	0,00
logiciels antivirus mairie	314,31	30/03/2004	1	0,00
logiciels antivirus maternelles	104,77	30/03/2004	1	0,00
logiciels antivirus gsi	52,38	30/03/2004	1	0,00
logiciels antivirus st	52,39	30/03/2004	1	0,00
1 meuleuse bosch	167,90	30/04/2004	3	0,00
10 pavillons Ste Adresse	444,19	26/08/2004	3	0,00
pavillons Ste Adresse, Normandie, France	2099,10	22/11/2004	3	0,00
pavillons	208,03	21/02/2005	3	0,00
1 four micro onde / MNS	72,00	01/04/2005	5	16,00
divers pavillons	435,22	31/05/2005	3	0,00
divers pavillons	844,32	31/05/2005	3	0,00
logiciel antivirus	54,78	19/07/2005	1	0,00
pavillons Europe pavoisement ville	23,74	22/07/2005	3	0,00
divers pavillons	1556,76	18/11/2005	3	0,00
pavillons au logo / voirie	145,91	16/06/2006	3	0,00
pavillons Normandie / voirie	872,47	16/06/2006	3	0,00
pavillons France et Belgique	185,97	19/06/2006	3	0,00
pavillons ST	1085,88	06/07/2006	3	0,00
installation antivirus / 8 poste mairie	203,56	11/09/2006	1	0,00
10 logiciels antivirus / GSAL	269,82	06/10/2006	1	0,00
1 logiciel antivirus cillin mat manoir	35,88	10/10/2006	1	0,00
1 logiciel antivirus cillin GSAL	35,88	10/10/2006	1	0,00
1 logiciel antivirus cilli Mat A.Lagarde	35,88	10/10/2006	1	0,00
2 pavillons France voirie	61	11/12/2006	3	0,00
divers pavillons / voirie	184,54	28/05/2007	3	62,54
divers pavillons / voirie	2262,57	04/06/2007	3	754,57
3 pavillons ville sainte adresse	145,91	27/08/2007	3	49,91
3 pavillons Europe voirie	93,29	15/11/2007	3	31,29
véhicule Renault J5	9305,47	31/05/1993	5	0,00
véhicule châssis S 120,09	38872,97	13/10/1994	10	0,00
véhicule benne à ridelles	6450,42	22/11/1994	10	0,00
lave-vaisselle / S.Bernhardt	3398,72	15/02/1996	5	0,00
2 débroussailleuses / EV	1032,57	13/08/1996	3	0,00
taille haies EV	304,14	27/11/1996	3	0,00
souffleur voirie	562,54	19/12/1996	3	0,00
3 tondeuses Harry	1829,39	04/07/1997	3	0,00
15 jardinières Brotonne	2562,84	15/04/1998	10	0,00
pavillons bord de mer	1512,01	22/06/1998	3	0,00
tondeuse et taille haies / EV	1646,45	22/06/1998	3	0,00
pavillons voirie	1894,06	22/10/1998	3	0,00
souffleur et tronçonneuse / EV	976,44	22/10/1998	3	0,00
pavillons et drapeaux bord de mer	737,25	10/11/1998	3	0,00
pavillons bord de mer	211,25	10/11/1998	3	0,00
1 lève palettes	813,84	15/03/1999	3	0,00
1 souffleur echo EV	675,04	10/03/1999	3	0,00
pavillons voirie	407,24	26/08/1999	3	0,00

perfo a accu et adapteur	1236,05	26/08/1999	3	0,00
débroussailleuse robin	1420,17	26/08/1999	3	0,00
1 tondeuse Gaby	533,57	09/09/1999	3	0,00
jeu pavillons et drapeaux	608,74	19/10/1999	3	0,00
5 pavillons divers	608,74	14/12/1999	3	0,00
bâche pour bac à sable	275,78	14/12/1999	3	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Région Haute Normandie
Plan Régional pour la qualité de l'air 2009-2014
Avis

Madame VATINEL expose ce qui suit :

« Depuis 2002 les Conseils Régionaux doivent mettre en œuvre des Plans Régionaux pour la Qualité de l'Air, document d'orientation visant à prévenir ou à réduire les phénomènes de pollution atmosphérique.

Pour le prochain plan concernant la période 2009-2014, les Conseils de Haute et de Basse Normandie ont décidé de s'associer afin d'adopter un document commun, qui est soumis pour avis à notre assemblée en vertu de l'article R 222-6 du Code de l'Environnement.

Je précise également que ce plan est mis à la disposition du public et consultable sur le site internet du conseil Régional

La synthèse qui est jointe au présent rapport définit en quelques mots le cadre législatif et réglementaire, le calendrier d'élaboration du plan ainsi que les axes d'intervention proposés dans ce document.

Pour le site de la Pointe du Pays de Caux, particulièrement concerné par ce sujet, il s'avère que les efforts fournis depuis quelques années par les divers acteurs concernés ont porté leurs fruits en ce qui concerne les rejets en monoxyde de carbone (CO²) et en dioxyde de soufre (SO²). En effet, la situation s'est, d'un point de vue global, plutôt améliorée même s'il convient de rester vigilant vis-à-vis de ces polluants.

Par contre, la situation s'avère largement perfectible en ce qui concerne les rejets en dioxyde d'azote (NO²) et en particules (PM₁₀).

Le Plan Régional propose pour les 5 années à venir 11 grandes orientations que vous trouverez en dernière page du document de synthèse. Celles-ci, élaborées à l'échelle régionale ne peuvent évidemment n'avoir qu'une portée très générale ; elles n'en constituent pas moins un cadre dans lequel pourraient s'inscrire d'autres actions plus locales et ciblées, permettant de lutter contre les phénomènes de rejets de polluants dans l'atmosphère.

Je vous propose ce soir de débattre de ces orientations et d'émettre un avis quant au contenu de ce Plan Régional de la Qualité de l'Air ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'UNANIMITE quant au projet de Plan Régional de la Qualité de l'Air émis par la Région de Haute Normandie.

Association des élèves et anciens élèves de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande
Hydrosup'Marine
Proposition d'attribution d'une subvention
Autorisation

Madame CHAIX expose ce qui suit :

« Monsieur Christophe Lachèvre, Président de l'Association des élèves et anciens élèves de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande, nous a adressé une demande de subvention de fonctionnement destinée à financer les activités de cette Association, également dénommée Hydrosup'Marine.

Je vous propose d'attribuer à cette Association une aide de 460 € au titre de l'année 2009 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Mise à disposition d'un sonomètre et de jumelles
Convention avec la ville d'Octeville sur Mer
Signature - Autorisation
(remplace la délibération du 15 juin 2009)

Madame FISCHER expose ce qui suit :

« Lors de la séance du 15 juin dernier le conseil municipal a émis un avis favorable quant à la mise à disposition d'un sonomètre à la ville d'Octeville sur Mer.

Notre commune voisine est également intéressée, en plus du sonomètre et dans les mêmes conditions de prêt, par la mise à disposition de jumelles.

Ce prêt pourrait être réalisé sur la base d'une semaine par mois pendant un an et en contrepartie d'une participation annuelle de la ville d'Octeville sur Mer aux frais d'amortissement et d'entretien qui pourrait être fixée à 765 € pour ce matériel

Je vous demande ce soir de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la commune d'Octeville sur Mer et annuler la précédente délibération ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Groupe scolaire Antoine Lagarde
Installation d'une centrale photovoltaïque
Demande de subvention auprès du Département
et au titre de la réserve parlementaire du Sénateur

Madame VATINEL expose ce qui suit :

« Lors de notre séance du 15 juin dernier, vous avez autorisé Monsieur le maire à solliciter du Département de Seine Maritime une demande de subvention destinée à financer notre projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au groupe scolaire Antoine Lagarde.

Ce dossier a été adressé à la collectivité départementale au titre de son appel à projet en faveur du Développement Durable.

Malheureusement, un courrier en date du 17 juillet 2009 du Département de Seine Maritime nous informait que notre dossier ne figurait pas parmi les 32 dossiers finalement retenus. Toutefois, ce

courrier précise également que notre demande pouvait être réorientée vers des financements de droit commun, à savoir l'aide aux travaux dans les établissements scolaires du premier degré.

Je vous demande donc ce soir de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette demande de subvention en sollicitant une autorisation de préfinancement.

Ce projet est également susceptible de bénéficier d'une subvention de 25.000 € au titre de la réserve parlementaire de notre sénateur.

Je vous propose donc également de solliciter Monsieur le Sénateur GELARD pour le financement de ce projet ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Durées d'amortissement des biens communaux

Monsieur Luc LEFEVRE expose ce qui suit :

« L'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que parmi les dépenses obligatoires des communes de 3.500 habitants et plus figurent les dotations aux amortissements.

L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément de l'actif qui résulte de l'usage du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

Il constitue un autofinancement obligatoire destiné à financer le renouvellement permanent des biens au fur et à mesure de leur dépréciation.

Les durées d'amortissement sont fixées pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante. Une mise à jour de nos pratiques en la matière s'avérant nécessaire, je vous propose en conséquence d'adopter les durées suivantes pour les biens communaux :

CATEGORIES DE BIENS	DUREE
<u>I - Immobilisations incorporelles :</u>	
1 - Frais d'études non suivies de réalisations	1 an
2 - Frais de recherche et de développement en cas d'aboutissement du projet d'aménagement	1 an
3 - Logiciels	1 an
<u>II - Immobilisations corporelles :</u>	
1 - Véhicules légers	5 ans
2 - Camions et véhicules industriels	10 ans
3 - Mobilier (Bureau, scolaire et restauration scolaire, divers)	5 ans
4 - Matériel informatique	3 ans

5 - Matériels (Voirie, scolaire, restauration scolaire, sportif et divers)	3 ans
6 - Coffre-fort	25 ans
7 - Installations et appareils de chauffage et divers	10 ans
8 - Appareils de levage-ascenseur	20 ans
9 - Equipements de garages et ateliers	10 ans
10 - Plantations	15 ans
15 - Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
16 - Bâtiments légers, abris	15 ans
17 - Agencement et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
18 - Immeubles productifs de revenus	60 ans

DISCUSSION

Monsieur Luc LEFEVRE propose de modifier les durées d'amortissement pour les biens communaux suivants :

Camions et véhicules industriels : durée d'amortissement : **7 ans** au lieu de 10 ans

Matériel informatique : durée d'amortissement : **2 ans** au lieu de 3 ans

Immeubles productifs de revenus : durée d'amortissement : **30 ans** au lieu de 60 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMITE

PERSONNEL MUNICIPAL

*Suppression d'un poste de Rédacteur Principal
Création d'un poste de Rédacteur Chef*

Madame FISCHER expose ce qui suit :

Le rédacteur principal responsable du service urbanisme/Elections a été admis à l'examen professionnel de rédacteur territorial chef le 30 juin 2009.

Aussi, compte tenu de la délibération du 8 décembre 2008 fixant à 100% le taux de promotion d'avancement de grade pour l'année 2009, je vous demande votre accord pour autoriser la

suppression d'un poste de rédacteur principal et la création d'un poste de rédacteur chef afin d'y nommer l'agent à compter du 1^{er} octobre 2009. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Personnel communal

Mise à disposition d'un agent - remboursement

Madame FISCHER expose ce qui suit :

« Afin d'offrir aux jeunes Dionysiens des activités de loisirs et d'animation en dehors du temps scolaire, la ville de Sainte-Adresse a engagé depuis quelques années un partenariat avec l'Association Sans Détour.

Cette collaboration s'est concrétisée par la conclusion de deux conventions :

La première signée en 2002 concerne la mise à disposition des locaux de l'ancienne école située impasse Jeanne d'Arc pour permettre l'accueil d'enfants tous les mercredis, durant les vacances scolaires et à partir de 16h30 les jours d'école.

Afin de faciliter la gestion interne de l'Association et de vérifier qu'elle correspondait pleinement aux attentes de notre commune, une seconde convention a été conclue portant sur la mise à disposition d'un agent municipal, exerçant les fonctions de Directeur du centre de loisirs.

Les missions dévolues à cet agent consistent à encadrer l'équipe d'animateurs, mettre en place les projets pédagogiques, gérer la structure d'un point de vue matériel.

Il a été convenu avec l'Association et ce fonctionnaire municipal une mise à disposition à temps complet. Dorénavant, conformément au décret n° 2008-508 du 18 juin 2008, l'organisme d'accueil Sans Détour s'engage à rembourser à la ville de Sainte-Adresse la rémunération du fonctionnaire à disposition ainsi que les cotisations et contributions afférentes.

Une nouvelle convention modificative doit donc être établie.

Je vous demande ce soir de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMITE

PERSONNEL MUNICIPAL

Augmentation du temps de travail d'un agent titulaire à temps non complet

Madame FISCHER expose ce qui suit :

« Suite au départ à la retraite le 30 juin 2009 d'une personne affectée à l'entretien du Groupe Scolaire Antoine Lagarde, il convient de réorganiser le service.

Ainsi, il est envisagé d'augmenter la durée hebdomadaire d'un adjoint technique de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet travaillant dans le même service et donnant entière satisfaction.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, je vous propose de supprimer le poste à temps non complet initialement créé par délibération du 7 avril 2008 pour une durée de 27,87 heures hebdomadaires et de créer un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures annualisées) à compter du 1^{er} octobre 2009.

PERSONNEL MUNICIPAL

Création de trois emplois de surveillant de cantine du 3 septembre 2009 au 2 juillet 2010

Madame FISCHER expose ce qui suit :

« Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des enfants demi-pensionnaires pendant le temps du déjeuner, il est envisagé de renforcer les effectifs,

En conséquence, je vous propose de recruter trois agents non titulaires au grade d'adjoint Territorial de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, chargés de la surveillance des élèves à l'école maternelle du Manoir et au Groupe Scolaire Antoine Lagarde pour un volume horaire de deux heures par jour de cantine et par agent ».

DISCUSSION

Monsieur LE MAISTRE fait observer que l'an passé, deux agents avaient été recruté pour un volume horaire total de cinq heures.

Madame FISCHER indique que les services ont été réorganisés pour la rentrée 2009/2010 suite à un départ en retraite d'un agent.

Monsieur le Maire fait remarquer, sous contrôle de Madame MAS, qu'il y a 3 élèves de plus que l'an passé inscrits au groupe scolaire alors que l'Inspection Académique a décidé la suppression d'une classe.

La municipalité a donc agit auprès de l'inspecteur d'Académie pour demander le rétablissement de la classe supprimée.

Monsieur le Maire ajoute que les dionysiens ont été informés, par l'intermédiaire de la lettre bleue des précautions qui seront prises en ce qui concerne la pandémie de grippe A notamment au sein des écoles municipales ainsi que les dispositions nécessaires en matière de continuité des services publics. Il souligne que les personnes âgées et isolées pourraient éventuellement être prises en charge si cela le nécessitait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMITE

**TARIFS DE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX
EXECUTES PAR LA VILLE au 1^{er} janvier 2010**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

N°	Prestations	Tarifs au 01/01/2009	Tarifs au 01/01/2010
1	Revêtement en matériaux enrobés à froid de chaussée empierrée (piochage sur 0,04 m - 100 kg moyenne matériaux enrobés cylindrage) fermeture au sable - par m ² Revêtement de trottoir empierré avec matériaux enrobés à froid (piochage et 0,30 m d'enrobés fermés au sable) - par m ² Revêtement de trottoir empierré avec matériaux denses noirs - par m ² Revêtement de trottoir empierré avec matériaux enrobés denses rouges - par m ² Revêtement gravillonné au porphyre rouge de trottoir empierré - par m ²	Coût de revient majoré de 20 %	Coût de revient majoré de 20 %
2	Réfection de chaussée en pavage mosaïque non compris la fondation en béton (piochage sur 0,15 m) - par m ² Réfection de trottoir empierré (terrassement 0,15 m + grave naturelle 0,15 m compactée) - par m ² * Réfection de bordure en pavés sur béton - par ml * Réfection de bordure en granit, béton ou basaltine - par ml * Réfection de bordure caniveau T2/CS2 en béton - par ml Réfection de caniveau pavé sur béton - par m ²	Coût de revient majoré de 20 %	Coût de revient majoré de 20 %
3	Fondation en béton dosé à 250 kg de ciment pour chaussée ou trottoir (compris terrassements) - par m ³	Coût de revient majoré de 20 %	Coût de revient majoré de 20 %
4	Application d'asphalte noire sur fondation existante - par m ² Application d'asphalte rouge sur fondation existante - par m ²	Coût de revient majoré de 20 %	Coût de revient majoré de 20 %
5	Vacation pour intervention urgente : a. Pendant les heures de travail - par unité d'intervention	Coût de revient majoré de 20	Coût de revient majoré de 20 %

	b. En dehors des heures de travail - par unité d'intervention	%	
--	--	---	--

*: Prix comprenant le terrassement, la fondation, la façon des joints

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que le tarif de remboursement des travaux exécutés par la ville est majoré chaque année de 20 % et ne subit donc pas d'augmentation.

DROITS DE VOIRIE au 1^{er} janvier 2010

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

n°	Désignation des articles	Tarifs au 01/01/2009	Tarifs au 01/01/2010
1	a. Ecussons, attributs, panonceaux, cadrans, enseignes non lumineuses en saillie : - l'unité avec réclame b. Enseignes lumineuses en saillie : - l'unité avec réclame (droits payables annuellement) Catégorie 1 (- 5 m) Catégorie 2 (+5 m)	16,10 € 19,00 € 36,60 €	16,50 € 19,40 € 37,40 €
2	Appareil automatique (basculer, longue vue, distributeur, etc...) - par unité et par an . fixe sur mur . fixe sur trottoir	19,00 € 19,00 €	19,40 € 19,40 €
3	Occupation du domaine public (dépôt de matériaux, installations d'échafaudage, matériel ou engin quelconque, et occupations diverses a. Sans installation de clôture de chantier réglementaire - le m ² par mois b. Avec installation de clôture de chantier - le m ² par mois	6,30 € 3,60 €	6,50 € 3,70 €
4	Étalages mobiles sur trottoirs jusqu'à 0,60 m d'emprise - le mètre linéaire par an	16,60 €	17,00 €
5	Tables mobiles de café, débits, etc... dans les conditions réglementaires sièges compris et sous réserve du respect du cahier des charges municipal - chaque table par an	14,30 €	14,60 €
6	Paravents mobiles de café ou caisses à fleurs ou d'arbustes devant accompagner les cafés, débits, etc... sur les terrasses que ces établissements sont admis à former sur les trottoirs (le 1/3 de la largeur du trottoir au maximum) - par unité et par an	8,50 €	8,70 €
7	Panneaux, annonces ou réclames posés sur trottoirs sur supports indépendants : le mètre carré de superficie et par an	92,00 €	93,90 €
8	Tourniquets à cartes postales, rôtissoires, glacières, supports objets, porte-menus, lanterne-façade, accessoires mobiles de réclame, etc... - par unité et par an	15,50 €	15,81 €
9	Branchement souterrain d'eau, de gaz ou d'électricité (à partir du réseau principal jusqu'à la limite de propriété) - par branchement	21,30 €	21,80 €
10	Emplacement panneaux publicitaires fixes - par m ² (prix fixé par la Loi de Finances)	15,50 €	15,90 €
11	Droit de location de place pour les marchands ambulants (marchés ou places publiques) - par emplacement 2 m x 2 m (toute tranche entamée est due)	5,40 €	5,50 €

12	Droit de location de place sur le marché pour les étalages ponctuels (annuel ou saisonnier) - par emplacement linéaire : - 3 m + 3 m - 6 m + 6 m	2,10 € 3,10 € 4,50 €	2,20 € 3,20 € 5,60 €
13	Location d'estrades (exonération associations communales) - le m ² par jour	3,70 €	3,80 €
14	Location de chaises (exonération associations communales) - l'unité par jour - caution à l'unité	1,60 € 33,90 €	1,70 € 34,60 €
15	Location de tables (exonération associations communales) - l'unité par jour - caution à l'unité	5,70 € 89,80 €	5,90 € 91,60 €
16	Fourniture de pavés de rue (28x14x14) - l'unité	1,60 €	1,70 €
17	Location de barrières (exonération Associations Communales) - l'unité	1,60 €	1,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à la MAJORITE sur les droits de voirie (5 abstentions - Monsieur DELONGLEE (pouvoir à Monsieur DUFAIT), Madame BOHLER, Monsieur DUFAIT, Madame THIEULENT, Monsieur LE MAISTRE).

Espace SARAH BERNHARDT
Tarifs de location au 1^{er} janvier 2010

Monsieur BRAVARD expose ce qui suit :

Demandes privatives et associatives de Sainte-Adresse Location à la journée					
	Salle de spectacle + hall	Hall	Hall + salle annexe	Salle annexe (salle de danse)	Salle annexe (foyer des anciens)
Tarif de location	338,50 €	173,50 €	255,70 €	82,40 €	Location à la demi-journée : 40,80 €
Forfait tables et chaises	20,40 €	20,40 €	20,40 €	20,40 €	20,40 €
Forfait nettoyage obligatoire	90,60 € (54,30€ + 36,30 €)	36,30 €	72,60 € (36,30€ x 2)	36,30 €	36,30 €
Prestation technicien son et lumière	268 €	----	----	----	----
Caution (salles et tables et chaises)	3.000€	1.000 €	1.500 €	500 €	500 €
Demandes privatives et associatives extérieures Location à la journée					
	Salle de spectacle + hall	Hall	Hall + salle annexe	Salle annexe (salle de danse)	Salle annexe (foyer des anciens)
Tarif de location	677 €	347 €	511,30 €	165,60 €	Location à la demi-

					journée : 81,60 €
Forfait tables et chaises	20,40 €	20,40 €	20,40 €	20,40 €	20,40 €
Forfait nettoyage obligatoire	90,60 € (54,30€ + 36,30€)	36,30 €	72,60 € (36,30€ x 2)	36,30 €	36,30 €
Prestation technicien son et lumière	268 €	----	----	----	----
Caution (salles et tables et chaises)	3.000€	1.000 €	1.500 €	500 €	500 €

Pour la location de la salle de spectacle, je vous propose de distinguer deux cas de figure :

1^{er} cas : une location incluant la mise à disposition gracieuse de matériel dit de base à savoir :

- une console lumière manuelle
- deux projecteurs 1 KW à focales variables
- huit projecteurs type « part » à focales fixes
- un micro type discours, un amplificateur et deux enceintes

2^{ème} cas : une location comprenant le prêt d'un matériel plus élaboré correspondant à la liste suivante :

- un ensemble de projecteur
- une console lumière programmable
- une table de mixage
- un amplificateur, des enceintes, un lecteur CD/cassettes
- un jeu de quatre micros dont un HF

Cette option de location impliquera la présence d'un agent de la commune qualifié pour veiller à la bonne utilisation de ce matériel sophistiqué.

Toute location s'accompagne de la production d'une police d'assurance et du versement d'une caution (par chèque, qui sera encaissé s'il y a constatation de dégradations éventuelles).

Espace SARAH BERNHARDT
Tarifs de location au 1^{er} janvier 2010

Locations aux Sociétés Privées	Tarif unique (en fonction des salles louées) - pas de distinction entre les sociétés ayant leur siège social sur Sainte-Adresse et celles et celles implantées en dehors de la ville
Locations aux Associations à vocations humanitaires et les clubs services	<ul style="list-style-type: none"> • 160,80 € pour le hall et la salle annexe (nettoyage et prêt de tables et de chaises inclus) • 268 € pour le hall, la salle annexe et la salle de spectacle (nettoyage et prêt de tables et de chaises inclus)
Locations aux Associations subventionnées par la ville qui ont leur siège social sur la commune	Gratuité hors week-end - forfait nettoyage payant
Locations aux Associations participant à l'organisation du Téléthon	Est accordé, à titre gratuit, pour les répétitions, le prêt de la salle de spectacle ainsi que les autres locaux, dans le cadre nécessaire à l'organisation du Téléthon et ce uniquement du lundi au vendredi midi

	précédant le spectacle
Locations aux employés communaux en activité, ou retraités	Bénéficient une fois par année civile du prêt du hall et de la salle annexe - forfait nettoyage payant - réservation de la salle 6 mois au moins avant la date souhaitée
Locations aux écoles maternelles et primaires, privées et publiques de la commune	Gratuité totale (nettoyage et prêt de tables et de chaises inclus)

Je vous propose de vous prononcer en faveur de ce dispositif qui est bien entendu loin d'être figé et qui pourra à l'avenir évoluer en fonction des utilisations constatées.

Toute location s'accompagne de la production d'une police d'assurance et du versement d'une caution (par chèque, qui sera encaissé s'il y a constatation de dégradations éventuelles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à la MAJORITE sur les tarifs de location de l'Espace Sarah Bernhardt (5 abstentions - Monsieur DELONGLEE (pouvoir à Monsieur DUFAIT), Madame BOHLER, Monsieur DUFAIT, Madame THIEULENT, Monsieur LE MAISTRE).

L'ORANGERIE

Tarifs de location au 1^{er} janvier 2010

Monsieur BRAVARD expose ce qui suit :

Demandes privatives et associatives : SAINTE ADRESSE			
<u>Location supérieure à 3 heures</u>	40 €	<u>Location inférieure à 3 heures</u>	19,40 €
Forfait nettoyage obligatoire	18,40 €	Forfait nettoyage obligatoire	18,40 €
Forfait location tables et chaises	20,40 €	Forfait location tables et chaises	20,40 €
TOTAL	78,80 €	TOTAL	58,20 €

Demandes privatives et associatives : EXTERIEURES			
<u>Location supérieure à 3 heures</u> (vin d'honneur, anniversaire)	164,50 €	<u>Location inférieure à 3 heures</u> (réunion, assemblée...)	84,10 €

Forfait nettoyage obligatoire	18,40 €	Forfait nettoyage obligatoire	18,40 €
Forfait location tables et chaises	20,40 €	Forfait location tables et chaises	20,40 €
TOTAL	203,30 €	TOTAL	122,90 €

• Caution (salle + tables + chaises) : 500,00 €

• Toute location s'accompagne de la production d'une police d'assurance et du versement d'une caution (par chèque, qui sera encaissé s'il y a constatation de dégradations éventuelles).

DISCUSSION

Monsieur le Maire souhaite connaître la date approximative de fin des travaux à l'Orangerie.

Monsieur BRAVARD indique qu'aucune date de fin de travaux ne lui a été précisée mais que pour le printemps 2010, l'Orangerie devrait être entièrement réhabilitée.

Monsieur le Maire ajoute que des noces d'or doivent être organisées, en avril, pour un couple de personnes qui a célébré son mariage il y a cinquante ans et espère que la salle sera disponible à cette occasion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à la MAJORITE sur les tarifs de location de l'Orangerie (5 abstentions - Monsieur DELONGLEE (pouvoir à Monsieur DUFAIT), Madame BOHLER, Monsieur DUFAIT, Madame THIEULENT, Monsieur LE MAISTRE).

TARIFS DE CONCESSION CIMETIERE au 1^{er} janvier 2010

Madame VATINEL expose ce qui suit :

CONCESSIONS	01/01/2010
Cinquantenaires - 1 place	983,80 €
- par superposition supplémentaire	328,10 €
Trentenaires - 1 place	328,10 €
- par superposition supplémentaire	65,70 €
Quinze ans - 1 place	108,40 €
- par superposition supplémentaire	54,80 €

CONCESSIONS ENFANTS	01/01/2010
Concession 1m² ou urnes	
Concession 30 ans	164,10 €
Concession 15 ans	82,20 €

SITES CINERAIRES

COLOMBARIUM

Concessions	01/01/2010
Concession de 15 ans et plaque de recouvrement	273,30 € (209,30 € + Plaque : 64 €)
Concession de 30 ans et plaque de recouvrement	492 € (428 € + Plaque : 64 €)

	01/01/2010
Taxe de manipulation d'urne entrée et sortie	74,30 €

JARDIN DU SOUVENIR

	01/01/2010
Dispersion des cendres (gratuit pour les indigents)	33,20 €

CAVURNE OU SUPERPOSITION (1m²)

	01/01/2010
15 ans	82,20 €
30 ans	164,10 €
50 ans	382,70 €

Le Produit des ventes des concessions est régit comme suit :

- 2/3 du montant versés à la commune
- 1/3 du montant versé au C.C.A.S de la ville

Opérations accessoires

TAXE D'EXHUMATION

	<i>01/01/2010</i>
Enfants ou adultes (la prestation)	74,30 €

<i>01/01/2010</i>	
Dépôt d'urne ou reliquaire dans une concession (pleine terre ou caveau)	74,30 €
Dispersion des cendres en partie végétale (ou sur pierre tombale partielle)	33,20 €

Vacations de police - frais d'enregistrement

20 €

DEPOSITOIRE (caveau provisoire)

	<i>01/01/2010</i>
Du 1 ^{er} au 21 ^{ème} jour - par corps et par jour	3,10 €

DISCUSSION

Madame VATINEL rappelle qu'il a été décidé, lors du vote des tarifs de concessions en novembre 2008, de ne plus proposer les concessions perpétuelles à compter du 1^{er} janvier 2010.

Monsieur le Maire s'interroge sur la position à adopter au cas où les titulaires d'une concession perpétuelle souhaiteraient augmenter la capacité de leur concession après le 1^{er} janvier 2010.

Madame VATINEL suggère de délibérer tous les ans sur l'augmentation de capacité des concessions perpétuelles existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à la MAJORITE sur les tarifs de concession cimetièrre (5 abstentions - Monsieur DELONGLEE (pouvoir à Monsieur DUFAIT), Madame BOHLER, Monsieur DUFAIT, Madame THIEULENT, Monsieur LE MAISTRE).

Monsieur DUFAIT s'étonne de l'augmentation de 2% sur l'ensemble de ces tarifs communaux alors que l'inflation fait apparaître un taux proche de zéro.

Monsieur Luc LEFEVRE fait observer que l'ensemble des charges générales ont augmenté de 2 % et qu'il est décidé de suivre cette augmentation.

Monsieur le Maire ajoute que cette hausse reste très raisonnable par rapports aux communes de l'Agglomération Havraise ; il fait également observer que les charges générales augmentent considérablement notamment les charges relatives au personnel.

Définition des tarifs d'entrée aux spectacles
Saison culturelle 2009/2010
Espace Sarah Bernhardt

Monsieur BRAVARD expose ce qui suit :

« Lors de la séance de conseil municipal du 15 juin dernier, vous avez voté les tarifs d'entrée aux spectacles pour la saison culturelle 2009/2010 proposés par la ville. Nous ne disposions pas, à cette date de tous les éléments nécessaires afin de vous proposer une liste complète des différents spectacles.

Je vous propose de retenir les 5 dates suivantes pour la représentation de 5 « mini concerts », formule cabaret :

- 19 novembre 2009 - Léo TOUQUET Trio - powerjazz
- 17 décembre 2009 - David Sauzay jazz trio - style jazz swing standard
- 7 janvier 2010 - Pierre TOUQUET Trio - jazz swing
- 25 février 2010 - Zbab Quartet - violon guitare style Grappelli/Reinhardt
- 18 mars 2010 - Jérémy Bruger trio - jazz standard

et d'appliquer un tarif unique de 5 € pour l'entrée à ces concerts ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DUFAIT souhaite savoir si Sainte-Adresse est concernée par la loi sur le travail dominical du fait de sa reconnaissance « station balnéaire ».

Monsieur le Maire indique que la ville du Havre est concernée, dans sa partie délimitée, mais

que Sainte-Adresse ne l'est pas excepté pour les commerces d'alimentation qui peuvent être ouverts jusqu'à 13 heures au lieu de 12 heures auparavant.

Monsieur le Maire fixe la prochaine séance de conseil municipal au lundi 02 novembre 2009 à 18h30 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19h20.
